



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**COMMUNE DE BAYENGHEM LES EPERLECQUES
SECURISATION DE LA CHAPELLE DELEZOIDE AU
CARREFOUR FORME PAR LES RUES
D'HELVELINGHEM ET DU COMMUNAL**

Date et heure limites de réception des offres :
Le 24 /09/ 2018 à 16 :00

SOMMAIRE

1 - Préambule	3
2 - Objet et étendue de la consultation	3
2.1 - Objet	3
2.2 - Mode de passation.....	3
2.3 - Type et forme de contrat	3
2.4 - Décomposition de la consultation.....	3
2.5 - Nomenclature	3
3 - Conditions de la consultation	3
3.1 - Délai de validité des offres	3
3.2 - Forme juridique du groupement	3
3.3 - Variantes	3
3.4 - Variantes exigées.....	5
3.5 - Développement durable	5
4 - Les intervenants	5
4.1 - Maîtrise d'oeuvre.....	5
4.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	5
4.3 - Contrôle technique	5
4.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	5
5 - Conditions relatives au contrat	5
5.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
5.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
6 - Contenu du dossier de consultation	6
7 - Présentation des candidatures et des offres.....	6
7.1 - Documents à produire	6
7.2 - Présentation des variantes.....	7
7.3 - Présentation des variantes exigées	7
7.4 - Visites sur site	7
7.5 - Usage de matériaux de type nouveau.....	8
8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	8
8.1 - Transmission électronique	8
8.2 - Transmission sous support papier	8
9 - Examen des candidatures et des offres.....	8
9.1 - Sélection des candidatures	8
9.2 - Attribution des marchés	9
9.3 - Suite à donner à la consultation	10
10 - Renseignements complémentaires.....	11
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	11
10.2 - Procédures de recours.....	11

1 - Préambule

Cette consultation a fait l'objet de l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence sur le site du kleekoom.com le 28 juin 2018

2 - Objet et étendue de la consultation

2.1 - Objet

La présente consultation concerne :

COMMUNE DE BAYENGHEM LES EPERLECQUES – SECURISATION DE LA CHAPELLE DELZOIDE AU CARREFOUR FORME PAR LES RUES D'HELVELINGHEM ET DU COMMUNAL ;

2.2 - Mode de passation

La présente consultation sont passés selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles 22 et 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

2.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

2.4 - Décomposition de la consultation

Sans objet.

2.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

<i>Lot</i>	<i>Classification principale</i>	<i>Classification complémentaire</i>
1	Services de voirie. (906110003)	
	Travaux d'assainissement. (452324109)	
	Installation de matériel de signalisation. (453162007)	
2	Installation de matériel d'éclairage public. (453161109)	

3 - Conditions de la consultation

3.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

3.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément à l'article 58 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, une offre comportant des variantes pour la structure de chaussée :

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
--------	--------------------------------

	<p>Les candidats peuvent présenter une offre comportant des variantes pour la structure de chaussée.</p> <p>La proposition de variante(s) sera présentée dans l'acte d'engagement sur lequel sera indiqué qu'il s'agit d'une proposition de variante(s).</p> <p>Les candidats présenteront un dossier général variantes comportant un sous-dossier particulier, avec un cadre DPGF et un mémoire technique spécifique, pour chaque variante limitée qu'ils proposent.</p> <p>Ils indiqueront, outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base les rectifications à apporter, éventuellement, au cahier des charges.</p>
--	---

3.4 - Variantes exigées

Sans objet

3.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

4 - Les intervenants

4.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

COMMUNE DE BAYENGHEM LES EPERLECQUES

4.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

COMMUNE DE BAYENGHEM LES EPERLECQUES

4.3 - Contrôle technique

Sans objet

4.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Sans objet

5 - Conditions relatives au contrat

5.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié, soit 4 mois

Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au CCAP est fourni en annexe de ce document.

5.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Financement budget général

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

6 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les plans

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 11 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

7 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

7.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles 48 et 49 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
----------	--------	-----------

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)		Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat		Non

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**. Disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Il est rappelé que, même en cas de transmission par voie électronique, l'acte d'engagement devra être signé de manière manuscrite.

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Oui
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

7.3 - Présentation des variantes exigées

Sans objet

7.4 - Visites sur site

La visite du site est facultative.

7.5 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition :

..... Pendant le délai de Ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes :"

8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

8.1 - Transmission électronique

Pas de transmission.

8.2 - Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

COMMUNE DE BAYENGHEM LES EPERLECQUES – SECURISATION DE LA CHAPELLE DELZOIDE AU CARREFOUR FORME PAR LES RUES D'HELVELINGHEM ET DU COMMUNAL

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation. Il devra être remis contre récépissé ou envoyé par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

Mairie de Bayenghem- les- Eperlecques
47 Rue François Mitterrand
62910 Bayenghem les Eperlecques

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

9 - Examen des candidatures et des offres

9.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

9.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	70.0 %
2-Valeur technique	30.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 40.

Les critères sont notés sur 40.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

La méthode utilisée pour le **calcul de la note du critère valeur technique** est la suivante :

La valeur technique des offres sera appréciée en fonction des éléments figurants dans le mémoire justificatif et notée sur 40 points suivant les critères suivants :

1) Un cahier technique indiquant la provenance de toutes les principales fournitures indiquées au bordereau des Prix : détails, fiches techniques, liste des fournisseurs et leurs compétences complètes. Celui-ci pourra être illustré par des photos,

a) Photos, détails et fiches techniques : sur 5 points

b) Liste des fournisseurs et compétences complètes : sur 1 point.

SOUS-TOTAL : 6

2) Une procédure d'exécution détaillée des ouvrages, indiquant les différentes phases du chantier, ainsi que les moyens humains et matériels mis en œuvre pour assurer le respect des délais d'exécutions. Ce descriptif pourra être illustré par des photographies suivant les différentes phases d'exécution de travaux similaires

a) Planning détaillé par tâche : sur 5 points

b) Programme d'exécution des différentes phases et tâches : sur 5 points

c) Moyens humains dédiés au chantier : sur 4 points

d) Moyens matériels dédiés au chantier : sur 4 points

SOUS-TOTAL : 18

3) Une notice Sécurité indiquant les principales mesures prévues pour assurer : la sécurité, la signalisation, la maintenance et l'hygiène sur le chantier. Celle-ci peut être illustrée de photos, plans et schémas,

- a) Mesures prévues pour assurer l'hygiène et la sécurité du chantier : sur 4 points
- b) Réduction des nuisances de chantier : sur 4 points
- c) Hygiène et sécurité du chantier : sur 4 points

SOUS-TOTAL : 12

4) Une notice complète explicitant les mesures prévues pour assurer le bon déroulement du suivi et la traçabilité des déchets du chantier, de leur production jusqu'à leur élimination. Le candidat présentera également les mesures environnementales déployées dans le cadre du développement durable,

- a) les modes de transport par lesquels seront acheminés les déchets : sur 1 point
- b) les centres de stockage ou centres de regroupement ou unités de recyclage : sur 1 point
- c) les méthodes qui seront utilisées pour ne pas mélanger les différents types de déchets : sur 1 point
- d) les moyens de contrôle, de suivi et fiches de traçabilités qui seront mis en œuvre pour les Travaux et le transport : sur 1 point

SOUS-TOTAL : 4

TOTAL : 40

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

9.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, pour chaque lot, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec les 3 candidats sélectionnés.

Après première analyse des offres, les offres inappropriées sont éliminées. La Commune de BAYENGHEM LES EPERLECQUES peut décider soit d'écarter les offres irrégulières ou inacceptables soit de tenter de les rendre régulières ou acceptables à l'issue d'une première phase de la négociation. La Commune de BAYENGHEM LES EPERLECQUES se réserve le droit dans une seconde phase de négocier avec les 3 premiers candidats issus du classement des offres régulières, acceptable et appropriées.

Cette négociation pourra se dérouler :

- par télécopieur ou par mail
- sur entretien organisé par le représentant du pouvoir adjudicateur, et suivi d'un compte rendu des éléments de négociation signé des deux parties.

Conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer se réserve le droit d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :
Mairie de Bayenghem- les- Eperlecques
47 Rue François Mitterrand
62910 Bayenghem les Eperlecques

Auprès de :

Téléphone : 03 21 93 50 14
Courriel : commune.bayenghem@orange.fr

Renseignement(s) technique(s) :
Mairie de Bayenghem- les- Eperlecques
47 Rue François Mitterrand
62910 Bayenghem les Eperlecques

Auprès de : Monsieur Jean-Michel BOUHIN

Téléphone : 03 21 93 50 14
Courriel : commune.bayenghem@orange.fr

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42

Télécopie : 03 59 54 24 45

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://www.lille.tribunal-administratif.fr>